

Informations diverses

❖ PETITES ANNONCES CLASSÉES

Vous avez des petites annonces qui pourraient intéresser la communauté ?

Des maisons ou des terrains à vendre ?

Communiquez avec nous au 775-6485

C'est gratuit !

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 10 septembre et 1 octobre prochain, 19h30, au bureau municipal.

❖ ATELIERS DE LOISIR CULTUREL

En collaboration avec la MRC de La Mitis et l'Entente de développement culturel, Grand-Métis a l'opportunité d'offrir 2 ateliers culturels animés par des artistes ou des professionnels de la discipline. Une session (10 cours) se tiendrait à l'automne 2013 et une autre (10 cours) à l'hiver ou à l'automne 2014.

Des cours de guitare seront offerts cet automne à Grand-Métis. Des informations vous seront données d'ici la fin de l'été.

Pour information, communiquez avec Chantal au bureau municipal au 418-775-6485 ou au grandmetis@mitis.qc.ca

CUEILLETTE DES ORDURES ET RECYCLAGE

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 V-R	7	8	9	10
11	12	13 V	14	15	16	17
18	19	20 V-R	21	22	23	24
25	26	27 V	28	29	30	31
Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3 R	4	5	6	7
8	9	10 V	11	12	13	14
15	16	17 R	18	19	20	21
22	23	24 V	25	26	27	28
29	30					



Municipalité de Grand-Métis

70, chemin Kempt
Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
Téléphone (418) 775-6485
Télécopie (418) 775-3591

Site internet : <http://www.mitis.qc.ca/grandmetis/>

INFO-MUNICIPALE



AOÛT 2013

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale / sec. trés.



GROS REBUTS

La cueillette des gros rebuts se fera le 30 septembre prochain. Vous devez vous inscrire en communiquant avec le bureau municipal au (418) 775-6485. Vos rebuts doivent être au chemin avant 8h00 la journée de la cueillette.

INSPECTION & RAMONAGE

« Les Entreprises Matanaïses » sont des spécialistes en ramonage de cheminée conformément aux exigences des compagnies d'assurance; ils seraient disponibles pour effectuer ces travaux dans notre région. L'inspection de vos cheminées sera effectué les 19, 20 et 21 août prochain. Le coût de l'inspection est à la charge de la municipalité. Les résidents de Grand-Métis pourront bénéficier de leur service et à bon prix pour faire ramoner leurs cheminées

ÉLECTION MUNICIPALE 2013

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a adopté une résolution pour autoriser le vote par correspondance des électeurs non domiciliés. Les électeurs qui souhaitent se prévaloir de ce droit pourront le faire, à condition d'avoir présenté une demande écrite en ce sens. Le formulaire de demande d'inscription pour le vote par correspondance se trouve au verso des formulaires de demande d'inscription et de procuration pour les électeurs non domiciliés.

Vous pouvez vous procurer ce formulaire au bureau municipal ou sur notre site internet au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE:

Le bureau municipal sera fermé le 26 août au 2 septembre inclusivement, ainsi que le 11 septembre pour formation

SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing.

Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

COLLECTE POUR LE CANCER
DU 09 AU 16 SEPTEMBRE PROCHAIN M. ELDON FERGUSON PASSERA CHEZ VOUS POUR RECUEILLIR VOS DONNS.
SOYEZ GÉNÉREUX !

ECO CENTRE DE LA MITIS 418-785-0055

HEURE D'OUVERTURE

1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL
PÉRIODE HIVERNAL
LUNDI AU VENDREDI:
8H00 À 16H00
SAMEDI-DIMANCHE : FERMÉ

1ER MAI AU 30 OCTOBRE
PÉRIODE ESTIVALE
LUNDI AU VENDREDI:
8H00 À 17H00
SAMEDI:
8H00 À 16H00
DIMANCHE : FERMÉ



.....
Inscription obligatoire pour tous à votre arrivée. Des frais peuvent s'appliquer, selon certaines conditions (abus d'utilisation)
Le citoyen trie lui-même ses matières et il doit les déposer aux endroits indiqués.

AVIS DE MOTION – REGLEMENT 2013-0168 RELATIF A LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE GRAND-METIS

Avis de motion est donné par monsieur Réjean Gendron, conseiller, voulant que le règlement numéro 2013-0168 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement vise à clarifier la notion d'animal domestique et de contrôler la présence des animaux dans les secteurs de villégiature afin de maintenir l'ordre et la santé publique. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – REGLEMENT 2013-0169 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2011-0145 AU SUJET DES FERMETTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE GRAND-METIS

Avis de motion est donné par madame Gilberte Fournier, conseillère, voulant que le premier projet du règlement numéro 2013-0169 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Le but du règlement est de permettre les fermettes de manière complémentaire à une habitation dans les zones où l'élevage d'animaux est déjà autorisé. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.